

REGLEMENT DE L'OPEN VTT 95 2026



Tout compétiteur s'engageant sur une des épreuves de l'OPEN VTT 95 est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

I - LES EPREUVES



L'OPEN VTT 95 est organisé sous l'égide de l'UFOLEP.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés (toutes fédérations) et aux non licenciés. Pour les non-licenciés et les licenciés UFOLEP en possession d'une licence randonnée R5- 2, Un certificat médical de moins d'un an et de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition est obligatoire et devra être présenté.

Les différents classements prendront en compte tous les compétiteurs, licenciés ou non.


Calendrier 2025 et lieu des épreuves

- Frémainville le 15 mars 2026 organisée par l'OCVO - Départemental 95
- Marines le 05 avril 2026 organisée par l'AC Marines – Régional IDF
- Bessancourt le 12 avril 2026 organisée par l'OCVO
- Maurecourt le 3 mai 2026 organisée par le CLOCA - Départemental 78



II - CATEGORIES

Les catégories servant à établir les classements sont les suivantes :

Jeunes Garçons 13/14 ans nés entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013 (minimes)	
Jeunes Filles 13/14 ans nées entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013 (minimes)	
Jeunes Garçons 15/16 ans nés entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011 (cadets)	
Jeunes Filles 15/16 ans nées entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011 (cadettes)	
Tandems 17 ans et plus nés avant le 31/12/2009	
Féminines 17 ans et plus nées avant le 31/12/2009 (juniors F + séniors F + vétérans)	
Adultes Garçons 17/19 ans nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2007 (Juniors)	
Adultes Hommes 20/29 ans nés entre le 01/01/1997 et le 31/12/2006 (Séniors A)	
Adultes Hommes 30/39 ans nés entre le 01/01/1987 et le 31/12/1996 (Séniors B)	
Adultes Hommes 40/49 ans nés entre le 01/01/1977 et le 31/12/1986 (Vétérans A)	
Adultes Hommes 50/59 ans nés entre le 01/01/1967 et le 31/12/1976 (Vétérans B)	
Adultes Hommes 60 ans et + nés en 1966 et avant (Vétérans C)	
Adultes VTT-AE nés en 2006 et avant	

Ce tableau est donné à titre indicatif. Il pourra faire l'objet de modification si l'organisateur de la manche le décide.

III - INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement par internet sur www.ufolep-cyclisme.org jusqu'au jeudi 21H00 précédent l'épreuve pour toutes personnes répondant aux conditions de l'article I. Pas d'inscription sur place. La licence devra être présentée lors du retrait des plaques.

En cas d'annulation, l'organisation s'engage à rembourser les compétiteurs déductions faites des frais de transaction.

IV - DROIT A L'IMAGE

Sauf avis expressément formulé par écrit aux organisateurs, les participants à l'OPEN VTT95 autorisent l'organisation à utiliser dans le cadre de l'épreuve, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, y compris sur les documents publicitaires.

V - MATERIEL

Les VTT et VTT-AE admis dans les épreuves devront répondre aux normes UCI en vigueur. Si les vélos de cyclocross, de gravel et VAE ne sont pas autorisés, les VTT-AE sont eux autorisés.

L'assistance technique est autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet (si prévue par l'organisateur). Elle consiste à la réparation ou au changement de toute pièce à l'exception du cadre (aide extérieure autorisée dans cette zone).

La plaque de cadre, avec ou sans puce, remise le jour de l'épreuve doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité et restituée à l'organisation en fin d'épreuve

Les oreillettes sont interdites, tout comme les caméras, et ce quel que soit le point d'ancrage.

VI - EQUIPEMENT

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Le maillot de champion national UFOLEP et le maillot de champion départemental UFOLEP seront acceptés sur l'épreuve.

VII - CIRCUITS

Des pointages intermédiaires pourront être mis en place sur les différents parcours. Tout concurrent pris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Les parcours pourront être aménagés suivant les conditions climatiques.

Le coureur est sensé connaître l'itinéraire officiel de l'épreuve, le nombre de tours pour sa catégorie, et est seul responsable de son parcours.

L'organisateur se réserve toutefois le droit d'annuler ou d'arrêter la manche en cas de conditions mettant en cause la sécurité des concurrents ou des spectateurs.

Chaque vététiste se doit de respecter l'environnement. Les déchets (tubes gel, papiers, etc), devront être conservés dans la poche ou déposés dans la Zone éventuellement prévue à cet effet. Les commissaires se réservent le droit de pénaliser les coureurs concernés. Tout vététiste ou dirigeant se montrant incorrect envers les commissaires, organisateurs pourra se voir mis hors course, disqualifié ou sanctionné par le collège des commissaires.

VIII - DEPARTS

Dans la mesure du possible tous les départs s'effectueront par catégorie et par distance à parcourir. Les coureurs ayant la plus longue distance à parcourir partiront les premiers.

1^{ère} vague

- Adultes 20/29 ans (Séniors A)
- Adultes 30/39 ans (Séniors B)
- Adultes 40/49 ans (Vétérans A)
 - VTT-AE

2^{ème} vague

- Adultes 17/19 ans (Juniors)
 - Tandems
- Adultes 50/59 ans (Vétérans B)
- Adultes 60 ans et plus (Vétérans C)
- Adultes Femmes 17 ans et plus (Féminines)

3^{ème} vague

- Jeunes 15/16 ans (cadettes et cadet)
- Jeunes 13/14 ans (minimes garçons et filles)



Les commissaires (membres de la commission départementale 95 et 78 et organisateurs) pourront selon l'épreuve, modifier les modalités de départ.

IX – CLASSEMENTS

Lors de chaque épreuve, seront établis des classements par catégories et par temps.

Sera classé premier celui qui aura effectué le nombre de tours requis en un minimum de temps et ainsi de suite.

Tout coureur ayant franchi au moins une fois la ligne de chronométrage sera classé.

Pour le classement général, le coureur se verra affecté d'un nombre de points correspondants à sa place selon le barème ci-dessous :

Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	500	450	420	400	390	380	370	360	350	340	338	336	334	332	330	328

etc..., les suivants étant séparés de 2 points .

Tout coureur abandonnant en cours d'épreuve se verra attribuer la moitié des points du dernier classé de sa catégorie.

Le classement général final sera établi en additionnant les résultats aux points des 4 manches de l'OPEN VTT 95 (pas de manche « joker »).

Sera déclaré vainqueur du classement général dans chaque catégorie, celui qui totalisera le plus de points sur les manches et ainsi de suite. En cas d'égalité, le résultat de la dernière manche départagera les concurrents. **Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés au classement général final lors de la dernière manche.**



X – PENALITES

Une pénalité de 100 points sera appliquée dans les cas suivants :

- Comportement irrespectueux envers les commissaires et les bénévoles de l'organisation (qui pourront aller jusqu'à l'exclusion du coureur de la manche ou du challenge).
- Projection de déchets sur le site de l'épreuve.

Ces pénalités sont cumulatives et seront appliquées sur le total des points du classement général uniquement.

Une pénalité pourra être appliquée à tous les pilotes se présentant au podium sans leur maillot de club ou ne se présentant pas au podium.

Ces pénalités seront appliquées sur le total des points du classement général.

XI – RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres participants doivent être déposées par écrit et signées du pilote dans un délai de 45 minutes après son arrivée. Un collège de commissaires règlera le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 24 heures à compter de la publication de celui-ci, visible sur le site internet ou de la page Facebook du club organisateur .